



DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ LUXEMBOURGEOISE :

A. Avant toute chose le demandeur doit :

1. Contacter le consulat soit par téléphone : (+351) 213 931 946, soit par courriel : lisbonne.consulat@mae.etat.lu

➔ La demande d'une carte d'identité pour un enfant mineur/un majeur sous tutelle est introduite par un parent exerçant l'autorité parentale / par le tuteur.

B. Avant la prise de rendez-vous, le demandeur est demandé d'envoyer les copies digitales des documents suivants :

1. Un **titre d'identité** : passeport ou carte d'identité luxembourgeois. Dans le cas d'une première demande ou en cas de perte/vol, un certificat de nationalité.

2. Un **certificat de résidence** :

Pour les demandeurs majeurs :

-Un **certificat de résidence** de la « Junta de Freguesia » qui ne dépasse pas 3 mois depuis la date d'émission (« **certificado de residência** »)

Pour les demandeurs mineurs :

-Un **certificat de composition de ménage** de la « Junta de Freguesia » qui ne dépasse pas 3 mois depuis la date d'émission (« **certificado do agregado familiar** »)

3. La **preuve de paiement** de la taxe avec **indication du numéro IBAN** du compte à partir duquel ce virement a été effectué ou alors la preuve de paiement **MyGuichet**

Liste des taxes à payer :

- 34 euros pour une carte d'identité valable 10 ans (titulaire de plus de 15 ans)
- 30 euros pour une carte d'identité valable 5 ans (titulaire entre 4 et 15 ans)
- 25 euros pour une carte d'identité valable 2 ans (titulaire de moins de 4 ans)

Soit via l'application **MyGuichet** soit par transfert bancaire sur le compte :

TS-CE CTIE
Cartes d'identités
B.P. 1111
L-1011 Luxembourg

IBAN LU44 1111 7028 7715 0000
Code BIC : CCPLLULL

Mention : Demande de carte d'identité au nom de « prénom/nom

→ En cas de demande par plusieurs membres d'une famille, il est possible d'effectuer un virement unique. Dans ce cas, les prénoms et noms de toutes les personnes concernées doivent être indiqués sur la preuve de paiement.

4. La **fiche d'inscription consulaire** remplie, datée et signée
 5. Un certificat de mariage si le demandeur souhaite que le nom du conjoint figure sur la carte d'identité et au cas où ce dernier n'est pas inscrit dans le Registre national des personnes physiques (RNPP).
 6. Pour les **demandeurs mineurs** : le formulaire « **accord en matière de demande de passeport/carte d'identité** » – rempli, daté et signé par le parent qui ne sera pas présent au consulat et/ou n'a pas la nationalité luxembourgeoise.
- C. Lorsque le dossier est considéré complet un rendez-vous est fixé par courriel ou par téléphone.

Au moment du rendez-vous le demandeur devra présenter tous les documents originaux présentés sous B.

La demande d'une carte d'identité nécessite toujours la présence physique du futur titulaire, même s'il s'agit d'un bébé.

Le majeur sous tutelle doit également être accompagné par son tuteur.

- D. Le demandeur sera averti de l'arrivée de sa nouvelle d'identité par courriel ou par téléphone. Les résidents de l'Aire Métropolitaine de Lisbonne sont demandés de venir chercher leur document au consulat (sans prise de rendez-vous). Les documents de titulaires résidant plus loin seront envoyés par courrier recommandé.

- **Le consulat du Luxembourg à Lisbonne reçoit uniquement sur rendez-vous de lundi à vendredi entre 9.30 et 16.00 heures.**

→ Des informations supplémentaires sont disponibles sur [Guichet.lu](https://guichet.lu).